



Séance du 18 octobre 2023

Concerne : Question au rectorat de Clara Berrada, Elisabetta Marchesini, Romain Paumenil, Yoanna Alejandra Sanchez Diaz Granadas, Kinda Amoune, Guillermo Escribano, Luka Gigli, Aliona Siniukovich, Noemi Ott, Nicolaï Servais

### **Question au Rectorat concernant la composition des commissions d'opposition**

---

#### **QUESTION**

Pour les étudiant.e.x.s, la vie universitaire est essentiellement rythmée par les cours. Toutefois, l'institution fonctionne également grâce à un nombre important d'autres organes qui interviennent dans le cursus des étudiant.e.x.s de différentes manières : le conseil de discipline, les commissions égalité dans les facultés, le comité des bourses... Dans tous ces organes, les étudiant.e.x.s sont représenté.e.x.s, en tant que corps principal (majoritaire) de l'université et également comme premier.e.x.s concerné.e.x.s par les décisions qui y sont prises.

Cela n'est toutefois pas le cas dans les commissions d'opposition. Ces dernières sont chargées de traiter les oppositions formulées par les étudiant.e.x.s et de rendre un préavis au doyen ou à la doyenne qui statue in fine. La plupart des facultés choisissent de rester floues, ou même obscures, sur la composition de ces commissions. En tout cas, les étudiant.e.x.s n'y sont jamais représenté.e.x.s et n'ont pas accès à leurs délibérations.

Ces organes décident de la suite du cursus universitaire d'étudiant.e.x.s qui formulent une opposition (fréquemment suite à une élimination). **Comment expliquer qu'un organe aussi important ne soit pas représentatif et n'implique pas le corps universitaire concerné par ses décisions, c'est-à-dire pourquoi les étudiant.e.x.s n'y siègent pas ?**

#### **REPONSE**

Les règles relatives à la procédure d'opposition au sein de l'UNIGE sont fixées dans le RIO-UNIGE, adopté le 16 mars 2009 en application de l'article 43 de la loi sur l'Université.

Selon l'article 28 alinéa 2 RIO-UNIGE, la commission instituée afin d'instruire les oppositions formées par les étudiants et les étudiantes est désignée par le décanat de chaque UPER. Les décanats peuvent déléguer la compétence de désigner la commission au collège des professeurs de leur UPER. Cette délégation de compétence au collège des professeurs doit être prévue dans le règlement d'organisation de l'UPER.

C'est donc au seul décanat que revient la compétence de décider de la composition de la commission RIO de sa Faculté et le seul élément qui doit le cas échéant être fixé dans le règlement d'organisation de la Faculté est l'éventuelle délégation de cette compétence en faveur du collège des professeurs. Ainsi, un décanat ou un collège des professeurs peut décider d'admettre des étudiants et étudiantes au sein de sa commission RIO sans qu'il ne faille procéder à une modification du cadre juridique.

Il appartient dès lors à chaque UPER de faire le choix ou non de cette possibilité.

## QUESTION

Les délais pour obtenir une réponse sont également très longs, ce qui représente un problème de taille pour des étudiant.e.x.s qui doivent continuer à étudier pendant des mois sans savoir si leur opposition sera acceptée ou non, et sans pouvoir organiser ses examens ou ses révisions. **Sans s'attarder sur l'autonomie des facultés dans leur organisation, comment expliquer qu'il soit extrêmement difficile pour les étudiant.e.x.s d'obtenir des renseignements sur la composition des commissions d'opposition, sur les dates de leurs séances ou sur leurs délais de délibération ?**

## REPONSE

La composition des commissions RIO doit pouvoir être obtenue auprès des décanats. Quant aux délais de délibération, il est rappelé que l'article 43 alinéa 5 de la loi sur l'Université prévoit que les autorités en charge du traitement des oppositions internes d'étudiantes et d'étudiants statuent dans les 3 mois dès leur saisine. Exceptionnellement, ce délai peut faire l'objet d'une unique prolongation d'un mois si les circonstances particulières du cas l'exigent. Une telle prolongation est communiquée par écrit avec l'indication des motifs à l'étudiante ou à l'étudiant avant l'expiration du premier délai. L'alinéa 7 précise que l'étudiant éliminé peut continuer sa formation universitaire au moins aussi longtemps que l'opposition interne n'a pas été tranchée, à moins qu'un intérêt public prépondérant ne s'y oppose.

## QUESTION

De plus, le collège des professeurs se détermine sur des questions qui concernent en premier lieu les étudiant.e.x.s : le règlement d'organisation de la faculté, les projets de règlements et de plans d'études, les sujets de thèse de doctorat, l'accès à des études pour les étudiant.e.x.s non porteur.euses de maturité, etc. Toutefois, aucun.e.x étudiant.e.x – et aucun.e.x membre du CCER ou du PAT – n'a accès à ce collège, ni pour y siéger, ni pour obtenir des informations quant à son activité. Il semble problématique qu'un organe qui se prononce sur des sujets concernant la faculté entière soit monopolisé par un seul corps.

**Pourquoi le conseil des professeurs est-il encore, à ce jour, un organe qui est inaccessible aux étudiant.e.x.s ? Pourquoi celleux-ci ne peuvent pas assister aux séances et avoir droit à une voix consultative, comme les professeur.e.x.s qui ne sont pas des PO par exemple ?**

## **REPONSE**

La composition du collège des professeurs est fixée à l'article 33 alinéa 1 du Statut de l'Université. Il est composé de l'ensemble des membres du corps professoral de la faculté concernée, chacun et chacune ayant un droit de vote. L'alinéa 2 précise que le règlement d'organisation de la Faculté peut prévoir la participation, sans droit de vote, des membres d'une ou plusieurs catégories de collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement et de la recherche dont les mandats sont renouvelables sans limite dans le temps. Le Statut ne prévoit pas la possibilité pour d'autres corps d'y participer avec voix consultative.

A l'article 34 alinéa 1 du Statut, il est notamment prévu que le collège des professeurs bénéficie des attributions suivantes :

- a) Donner son avis sur le projet de règlement d'organisation (let a). Cet avis intervient avant l'adoption dudit règlement par le conseil participatif qui réunit des représentants de tous les corps (art. 29 al. 1 let. c) ;
- b) Donner son avis sur les projets de règlements, de programmes et de plans d'études (let. b), avant leur approbation/adoption par le conseil participatif (art. 29 al. 1 let. a et b).

Force est ainsi de constater que sur ces deux aspects, les compétences des conseils participatifs sont plus étendues que celles des collèges des professeurs.

Relevons également que l'art. 29 alinéa 1 du Statut prévoit que le conseil participatif peut proposer au Décanat des modifications du règlement d'organisation et des règlements d'études et programmes d'études (let. d) et qu'il examine, d'une manière générale, les questions relatives aux méthodes d'enseignement, au contrôle des connaissances et à l'organisation des examens (let. h).



Genève, le 4 septembre 2023

Concerne : Question au rectorat de Sophie Brandon, Alessio Giarrizzo, Stéphanie Girardclos, Marine Girardin, Elorri Harriet, Robin Lüchinger, Thierry Mathieu, représentant·es du corps des collaborateurs et des collaboratrices de l'enseignement et de la recherche à l'Assemblée de l'université, Aurélien Roux et Éric Eigenmann, représentants du corps professoral à l'Assemblée de l'université

### **Plan de réforme du statut du doctorat (Plan 4Doc) et stabilisation des CCER dits « senior » : état des lieux**

---

#### **QUESTION**

Suivant son plan d'action 2022 sur les conditions de travail et de carrière du corps intermédiaire, le rectorat de l'université travaille sur un plan de réforme du statut du doctorat (plan 4Doc). Plusieurs instances ont été consultées dans ce contexte, et des avant-projets différents ont été transmis aux acteurs impliqués dans ce processus. Des éléments de ce projet avaient d'ailleurs été discutés lors de la séance de l'assemblée du 8 février 2023, dans le contexte du suivi du plan d'action cité ci-dessus. Nous notons que, du fait des travaux continus sur le projet de réforme, ce dernier n'a cessé d'évoluer, si bien que l'incertitude demeure quant aux modalités précises de cette réforme.

En parallèle, le plan d'action 2022 sur les conditions de travail et de carrière du corps intermédiaire prévoyait l'augmentation du nombre de postes de CCER dits « senior » stables afin d'absorber les charges d'enseignement qui ne seraient plus assurées par les assistant·es et doctorant·es. Cela dit, dans sa synthèse, le rectorat indiquait que cette mesure avait été classée parmi celles qui rencontraient un « avis négatif ou un blocage d'une instance ».

#### **Considérant ce qui précède, les représentant·es de l'assemblée souhaiteraient savoir :**

1. Dans la dernière version du document, quels sont les différents statuts proposés pour les doctorant·es ?
  - a. quel est le détail du cahier des charges (avec les pourcentages alloués à chaque activité) correspondant à ces différents statuts ?
  - b. quelles sont les classes de traitement, allocations et bourses ainsi que les mécanismes de progression salariale correspondant à ces différents statuts ?
2. Quelle est la masse salariale globale (au niveau de l'université) allouée à l'engagement de doctorant·es DIP (1) actuellement et (2) dans le futur, après la réforme ?
  - a. combien de postes seront augmentés à 100%, et à quel coût ?
  - b. à quel moment les changements des conditions de rémunérations seront répercutées sur les personnes déjà engagées (p. ex. doctorant·es qui ne seraient pas encore à 100%, ou assistant·es DIP qui perdraient des annuités) ? si un régime transitoire est prévu, lequel sera-t-il et quand rentrera-t-il en vigueur ?
  - c. il y aura-t-il une augmentation ou diminution du nombre de postes d'assistant·es sous contrat DIP ?
  - d. quelle augmentation ou réduction de la masse salariale globale (au niveau du l'université) sera due à l'augmentation ou à la baisse du nombre d'assistant·es sous contrats DIP ?

- e. combien coûtera ou rapportera la réforme globalement ?
3. En articulation avec cette réforme, combien de postes stables de CCER senior seront créés ou supprimés ? quelle sera l'augmentation ou la réduction de la masse salariale globale (au niveau de l'université) y résultant ?  
Comment le rectorat entend-il gérer la modification de la répartition du travail qu'engendrera la réforme sur l'ensemble du CCER ?

## REPONSE

La réforme du statut du CCER figure parmi les objectifs institutionnels de la cinquième convention d'objectifs (COB5) que l'Université est en train de négocier avec l'État de Genève pour la période 2024-2027. L'amélioration des conditions de travail et de carrière du corps intermédiaire est une des principales priorités du rectorat actuel et il ne fait aucun doute qu'elle le sera également pour la prochaine équipe rectoriale compte tenu du fait qu'elle est inscrite dans la prochaine période conventionnelle.

Cette réforme est en cours, comme vous le précisez, et les travaux qui permettront sa mise en œuvre sont loin d'être terminée. Le rectorat n'est ainsi pas en mesure de répondre précisément concernant les modalités d'implémentation de ce plan d'action.

Actuellement, les éléments suivants peuvent être communiqués.

Cette réforme comportera trois volets. Le premier portera sur l'amélioration de la rémunération des doctorant-e-s. Le second se focalisera sur le temps réservé à la recherche, qui devra atteindre au minimum 50%. Le troisième concernera le CCER senior et prendra la forme en particulier d'un taux d'activité minimum de 50% pour les personnes qui n'ont pas d'autre emploi, mais également sur la transformation des CDD, lorsque cela est possible et justifié, en contrat à durée maximale (CDM).

Le coût total de ces mesures s'élèvera à 5 millions. Ils seront répartis sur les 4 années de la COB5 à raison, en principe, de tranches annuelles de 1,25 millions.



Genève, le 21 août 2023

Concerne : Question au rectorat de Julia Barbe, Elif Ceylan, Aline Chapuis, Anouchka Hofmann, Tania San José, du corps étudiant et Sophie Brandon, Alessio Giarrizzo, Marine Girardin, Stéphanie Girardclos, Elorri Harriet du corps collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche.

**Point sur la situation : Motion « Espaces au sein de l'Université »**

---

**QUESTION**

Cette question au Rectorat vise à faire le point sur la situation actuelle concernant la motion intitulée « Espaces au sein de l'Université » adoptée le 23 mai 2018 par l'Assemblée de l'Université. Cette motion, proposée par huit représentant·e·s du corps étudiant et soutenue par près de quarante associations étudiantes, abordait la question des espaces au sein de l'Université de Genève.

**Contexte**

La motion adoptée en 2018 contenait plusieurs demandes spécifiques relatives aux espaces au sein de l'Université. Parmi ces demandes, nous retrouvons :

- **L'augmentation du nombre d'espaces de repos et d'échange pour les étudiants tout comme pour tous les autres corps de l'Université ;**
- **La fin des pratiques de cession à titre onéreux des espaces de l'Université tels que les cafétérias ;**
- **La recherche d'un lieu où pourra être mis en place un bar étudiant et une salle polyvalente exploitable pour les événements étudiants, le tout sous la gestion des associations organisée de manière collective ;**
- **L'appel aux compétences des personnes composant le Master en développement territorial en vue de la planification spatiale et le Master en Sciences de l'Environnement proposés par l'Université (par exemple en utilisant le cas de l'Université de Genève en tant qu'exercice dans le cadre de cours, dans le cadre d'une summer school, d'un sujet de mémoire ou d'une clinique pratique) ;**
- **La mise à libre disposition des salles de séminaire lorsqu'aucun cours n'y est donné ;**
- **L'attribution d'espaces pour des projets associatifs, notamment des bureaux pour les associations n'en ayant pas ou des espaces de stockage dans les sous-sols des bâtiments ;**
- **L'élargissement des horaires des bibliothèques de manière à ce qu'elles soient accessibles de nuit ;**
- **L'attribution de l'espace situé sous la cafétéria côté tram à Uni Mail à des projets associatifs ou des espaces de repos ;**
- **La prise en compte des besoins étudiants dans le renouvellement des contrats des cafétérias universitaires ;**
- **L'ouverture des espaces de restauration aux personnes n'étant pas client-e-s des sociétés exploitant ces espaces, qu'elles consomment un repas préparé chez elles ou acheté à l'extérieur de l'Université ;**

- **L'installation d'un nombre suffisant de microondes dans tous les bâtiments de l'Université ;**
- **L'installation de canapés dans tous les bâtiments de l'Université.**

La question des espaces revient sur le devant de l'actualité. Les espaces sont au cœur des objectifs de l'Université, comme le souligne son plan stratégique. Les valeurs de l'horizon 2025 mettent l'accent sur la garantie d'un environnement propice à l'apprentissage et à la réflexion critique. Les objectifs du plan stratégique liés aux espaces comprennent l'amélioration de l'expérience étudiante (objectif n°6) et l'assurance d'infrastructures et de conditions de travail attractives pour des personnes du monde entier (objectif n°8).

### **Situation actuelle**

Bien que des efforts aient été déployés pour faciliter l'accès aux cafétérias avec des repas à 5 francs, plusieurs problèmes persistent et montrent que les questions relatives aux espaces de l'université perdurent dans le temps et n'ont pas été réglées au cours des cinq dernières années, ce alors que le nombre d'étudiant·e·s ne cesse d'augmenter. À ce jour, les principaux problèmes identifiés sont les suivants :

- **Bâtiment UniBastion** : Des problèmes d'espaces sont toujours présents dans ce bâtiment, nécessitant une attention particulière pour les résoudre.
- **Salles pour les associations** : La disponibilité de salles dédiées aux associations reste insuffisante, limitant ainsi leurs activités et leur impact.
- **Salle(s) polyvalente(s)** : La recherche d'un lieu adéquat pour l'implantation d'une salle polyvalente destinée aux événements étudiants n'a pas encore abouti.
- **Lieux de repos** : Le manque d'espaces de repos adéquats pour les étudiant·e·s constitue toujours une préoccupation majeure.
- **Horaires de la bibliothèque** : Les horaires d'ouverture de la bibliothèque ne sont pas suffisamment étendus pour répondre aux besoins des étudiant·e·s, notamment le week-end et en soirée.
- **Horaires et accès aux cafétérias** : Les horaires et l'accès aux cafétérias universitaires nécessitent une réévaluation pour mieux servir les étudiant·e·s et le reste de la communauté universitaire.
- **Micro-ondes** : L'installation d'un nombre suffisant de micro-ondes dans tous les bâtiments de l'Université est toujours en attente.
- **Projet de reprise de la Comédie** : Le projet de reprise des bâtiments de la Comédie avec une participation estudiantine proposait des solutions à plusieurs des problématiques évoquées ci-dessus, mais il n'a malheureusement pas abouti pour l'Université. Quelle alternative est proposée par le Rectorat ?

### **Question au Rectorat**

La motion « Espaces au sein de l'Université », adoptée en 2018, a attiré l'attention sur la question cruciale des espaces au sein de notre institution universitaire. Malgré les efforts consentis, plusieurs problèmes identifiés persistent, entravant ainsi l'amélioration de l'expérience étudiante et la réalisation des objectifs stratégiques de l'Université.

Dans le contexte de la fin du mandat de l'actuel Rectorat et de la persistance des problèmes liés aux espaces de l'Université, nous sollicitons un bilan sur les actions entreprises de 2018 à 2023. Nous aimerais aussi avoir la liste des chantiers en cours et des projets du Rectorat actuel destinés à être transmis à la prochaine équipe rectoriale.

## **REPONSE**

En préambule il est important de noter que les projets d'aménagement, de transformation ou de mise à disposition de locaux sont des projets nécessitant souvent la coordination entre différentes entités externes et internes et sont soumis à de nombreuses contraintes réglementaires, en conséquence les délais de réalisation s'en ressentent. L'implantation de mobilier dans les coursives d'Uni Mail, par exemple, nécessite la prise en compte de questions de sécurité du bâtiment (respect des voies d'évacuation) ou d'incendie (expertise sur les matériaux du mobilier). Autre exemple, le projet de reprise de la Comédie a mobilisé un nombre important d'acteur-trices avec des objectifs, des temporalités et des ressources variées, parfois divergentes, ce qui explique en partie son abandon. Enfin, le projet de Centre des Sciences Mathématiques et Physiques, démarré il y a plus de 10 ans, ne verra pas le jour avant 2030.

### **Points soulevés dans la question de l'Assemblée et réponses du Rectorat :**

- **Bâtiment Uni Bastion : Des problèmes d'espaces sont toujours présents dans ce bâtiment, nécessitant une attention particulière pour les résoudre.**

La rénovation du bâtiment par l'État est une excellente nouvelle, attendue depuis plus de 20 ans et pour laquelle les demandes du Rectorat ont été appuyées par des revendications étudiantes relayées par la presse. Sa transformation et la non-disponibilité temporaire de certains espaces ont fait l'objet de différentes communications avec l'ensemble de la communauté ainsi qu'avec les entités directement concernées. Un nombre d'espaces de remplacement, notamment des salles de cours, ont été loués pour plus d'1 MCHF par an. Des améliorations ont été apportées récemment dans ces espaces (tablettes, multiprises, ...). Dans l'attente de la fin des travaux du bâtiment central, Uni Dufour, située à deux pas, accueille les étudiant-es dans un cadre transformé cet été avec de nombreux espaces de travail, de cafétéria et de sociabilisation. De même, les courettes du bâtiment des Philosophes ont également été équipées avec mobilier et micro-ondes.

- **Salles pour les associations : La disponibilité de salles dédiées aux associations reste insuffisante, limitant ainsi leurs activités et leur impact.**

Dans le cadre du déménagement à Uni Dufour de l'ensemble des services aux étudiant-es, un espace au rez d'Uni Mail précédemment occupé par la Mobilité internationale s'est libéré. Cet espace, l'ancien appartement du concierge, sera aménagé dès la rentrée de septembre 2023 pour accueillir des activités associatives étudiantes. Le programme, l'aménagement et les modalités d'usages sont définis conjointement avec les associations concernées.

Des espaces sont prévus également dans le nouveau bâtiment Quai Vernets pour les facultés qui y déménageront en 2027 et ont été discutés avec les associations concernées.

A plus long terme, le « Student Center » qui figure dans les priorités de la stratégie immobilière de l'UNIGE devra compléter les besoins de lieux dédiés à la vie associative.

- **Salle(s) polyvalente(s) : La recherche d'un lieu adéquat pour l'implantation d'une salle polyvalente destinée aux événements étudiants n'a pas encore abouti.**

L'UNIGE a investi beaucoup d'énergie dans le projet de reprise de l'ancienne Comédie. Malheureusement, les incertitudes et les blocages trop importants sur ce projet n'ont pas permis d'aboutir à une réalisation concrète.

Les besoins identifiés restant d'actualité pourront être repris ponctuellement dans différents bâtiments dans l'attente de la construction du Student Center.

- **Lieux de repos : Le manque d'espaces de repos adéquats pour les étudiant-e-s constitue toujours une préoccupation majeure.**

Une salle de repos sera mise à disposition dans les locaux de « l'appartement du concierge » d'Uni Mail dès la rentrée 2023. L'espace central entre Sciences II et Sciences III, « Scientral Park », inauguré récemment, est un espace de détente de qualité disponible aux étudiant-es.

Dans les nouveaux projets de mise en place de mobilier, par exemple à Uni Dufour, le choix se porte sur des éléments et des espaces permettant à la fois le travail individuel ou en groupe, la sociabilisation et la détente.

- **Horaires de la bibliothèque : Les horaires d'ouverture de la bibliothèque ne sont pas suffisamment entendus pour répondre aux besoins des étudiant-e-s, notamment le week-end et en soirée.**

L'horaire actuel des bibliothèques est harmonisé sur les 4 sites principaux, soit : 8h-22h en semaine, 9h-18h WE et jours fériés. L'analyse de l'occupation actuelle ne fait pas apparaître une forte demande d'extension des horaires. Il est cependant nécessaire d'améliorer la disponibilité de places de travail dans et en dehors des bibliothèques. Pour cela un certain nombre de choses ont déjà été faites :

- Aménagements : Arve (Sciences) création d'une zone de détente de 46 m<sup>2</sup>, CMU création de 100 places en 2017 puis 40 supplémentaires sur la période 2018-2020 ainsi que 20 places « détente ».
- La nouvelle bibliothèque des Bastions comprend 375 places, 300 places sont toujours disponibles à Battelle.
- Le nouvel espace de la FULE dans l'immeuble construit devant le CMU offrira de nouveaux espaces de travail à partir de septembre (50 places de travail, une salle de conférence pour 16 personnes au rez de chaussée et à l'étage, une dizaine de salle de travail de 2, 4, 6 et 8 places).

Dans les futurs projets de la stratégie immobilière (Quai Vernets, Student Center, Centre des Sciences Physiques et Mathématiques, centre de médiation 51Peg, Nations) des espaces de travail et/ou des bibliothèques sont systématiquement prévus.

- **Horaires et accès aux cafeterias : Les horaires et l'accès aux cafeterias universitaires nécessitent une réévaluation pour mieux servir les étudiant-e-s et le reste de la communauté universitaire.**

Les nouveaux contrats d'exploitation de Mail et Dufour permettent d'ores et déjà un accès plus large à ces cafétérias et plus de souplesse (repas amenés du domicile, travail en groupe). Un groupe de travail accompagnant le respect du cahier de charge et l'adéquation de l'offre a été mis en place pour continuer le dialogue avec l'exploitant sur la durée du contrat.

- **Micro-ondes : L'installation d'un nombre suffisant de micro-ondes dans tous les bâtiments de l'Université est toujours en attente.**

De nouvelles installations ont été effectuées, notamment à Uni Mail, Uni Dufour et Uni-Philosophes. Un bilan est fait en continu afin d'améliorer encore cette situation si besoin.

- **Projet de reprise de la Comédie : Le projet de reprise des bâtiments de la Comédie avec une participation étudiante proposait des solutions à plusieurs des problématiques évoquées ci-dessus, mais il n'a malheureusement pas abouti pour l'Université. Quelle alternative est proposée par le Rectorat ?**

Comme indiqué plus haut, ce projet n'est plus d'actualité. Le projet de Student Center devra reprendre le cahier des charges actualisé à l'aune des nouveaux besoins. Dans l'intervalle différents petits projets permettront de couvrir partiellement les besoins.

- **Dans le contexte de la fin du mandat de l'actuel Rectorat et de la persistance des problèmes liés aux espaces de l'Université, nous sollicitons un bilan sur les actions entreprises de 2018 à 2023. Nous aimerais aussi avoir la liste des chantiers en cours**

**et des projets du Rectorat actuel destinés à être transmis à la prochaine équipe rectoriale.**

**PROJETS REALISES 2018-2023**

- Aménagement de la Bibliothèque Sciences
- Aménagement de la Cafétéria Sciences II
- Création du Jardin des Sciences « sciential park »
- Rénovation de l'aire Jura des Bastions (bibliothèque et bureaux)
- Rénovation du bâtiment des Philosophes
- Rénovation de l'Ancienne Ecole de Médecine
- Rénovation de la Villa Battelle
- Création de salles de cours à Pinchat
- Achat du bâtiment -7-9 rue du Conseil Général
- Signature d'une promesse de vente 68 bd Carl Vogt, aménagement et installation dans les étages 4-7
- Aménagement de laboratoires pour les nouveaux-elles professeur-es
- Nouveaux contrats cafétérias

**PROJETS EN COURS (finis sur année universitaire 23-24)**

- Aménagement d'Uni Dufour et regroupement des services aux étudiant-es
- Nouveaux espaces étudiants au CMU (bâtiment FULE)
- Aménagement de « l'appartement du concierge » à Uni Mail (salle de repos et espace associatif)
- Nouveau mobilier à Uni Mail

**PROJETS EN COURS AU DELA DE 2024**

Le Rectorat travaille activement au financement et à l'intégration par les services de la Ville et de l'Etat de son plan de développement du campus qui a été présenté à l'Assemblée l'année dernière. Celui-ci comporte notamment les projets suivants :

- Rénovation de Bastion Central
- Rénovation d'Uni Dufour, de Mirabeau
- Rénovation de l'Ecole de Physique
- Rénovation de Battelle
- Rénovation de Sciences II et du CMU 1-4
- Création du Centre des Sciences Physiques et Mathématiques
- Création d'un nouveau bâtiment à Quai Vernet
- Création d'un Student Center
- Création d'un centre de médiation scientifique 51Peg
- Création ou aménagement d'un bâtiment aux Nations
- Création d'un parc le long de l'Arve
- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments
- Amélioration de la mobilité intersites
- Amélioration de la signalétique
- Réaménagement d'espaces existants



Genève, le 21 juin 2023

Concerne : Question au rectorat de Jean-Pierre Wolf, Anton Alexeev, Aurélien Roux, Stéphanie Girardclos, Mary O'Sullivan, Thomas Straub, Christophe Lovis, Alexandre Flückiger, Ecaterina Bulea-Bronckart, Sophie Michelet, Thierry Mathieu, Marine Girardin, Corine Frischknecht, Alessio Giarrizzo, Fatma Elif Ceylan, Tania Daphné San Jose, Gabriele Diamanti, Aline Chapuis, El Shaddai Abebe Aberra et Anouschka Hofmann.

**Question au Rectorat concernant les coupures budgétaires annoncées au printemps 2023.**

---

**QUESTION**

Cher M. Le Recteur,  
Chères Mesdames les Vice-Rectrices et chers Messieurs les Vice-Recteurs.

Le rectorat a annoncé ce mois de mai, par l'intermédiaire des décanats, des coupures structurelles et immédiates des budgets de recherche et d'enseignement de 4%, à raison de 1% par an sur les quatre prochaines années. La communauté universitaire s'interroge sur les raisons de ces coupures, et leur nature, c'est-à-dire leur pérennité. Nous avons toutes et tous conscience que les années écoulées ont vu le budget de l'Université alourdit par la crise du Covid, et les mesures d'accompagnement et de suivi de la pandémie, ainsi que par d'autres crises, notamment énergétique. Mais ces déficits devraient être conjoncturels, et à ce titre, les coupures associées à un retour à l'équilibre du budget devraient être limitées dans le temps.

Une analyse rapide du budget opérationnel montre que les coûts structureux, sur les dix dernières années, ont crû plus vite que les revenus, les dépassant actuellement de quelques pourcents. Nous avons conscience que le budget n'est pas le résultat net de l'Université, mais il en représente la partie active, en finançant la recherche et l'enseignement, les deux missions fondamentales de l'Université.

Ainsi, la communauté universitaire est inquiète sur le futur que ces coupures laissent entrevoir. Sur les dix dernières années, le nombre d'étudiants accueilli par l'Université a augmenté de 20 à 50% selon les filières, nécessitant une augmentation des ressources dédiées à l'encadrement (personnes, matériel) sans que le budget DIP augmente de manière adaptée. En parallèle, les financements du Fonds National Suisse, sans s'être taris, sont devenus plus compétitifs, et le financement, notamment des grands équipements, est devenu lui très complexe. De plus, l'exclusion de la Suisse des programmes de financement européens a fortement aggravé cette tendance à l'assèchement des fonds de recherche. Enfin, pour ce qui des financements propres de l'Université, des coupures de 3%, initialement proposées comme non- dépenses, ont été introduites en 2014, avant de devenir pérennes en 2019.

Malgré tout, le budget opérationnel de l'Université a régulièrement augmenté depuis 2014, année où il était en excédent. Ainsi, les déficits actuels interrogent la communauté universitaire, notamment sur la nature du déficit, qu'il soit structurel ou conjoncturel, qui se demande quels postes de dépenses ont crû plus vite que planifié, et ont déséquilibré le budget actuel. A une plus large échelle, l'équilibre financier de notre institution, soit le résultat net incluant les résultats nets financier et opérationnel, interroge également la communauté universitaire. Il est particulièrement important de

savoir si la performance financière de l'université améliore ou aggrave ses déficits de budget opérationnel. La communauté universitaire s'inquiète de ne pas pouvoir remplir ses missions fondamentales de recherche et d'enseignement. Enfin, à l'heure où le rectorat s'engage dans un plan de réformes des ressources humaines, la perspective d'une réduction budgétaire ne peut venir qu'en opposition avec la mise en place des régulations introduites par ledit plan.

La communauté universitaire questionne aussi le peu de communication interne qui a été faite pour accompagner l'annonce des coupures. Par les questions ci-dessous, nous espérons que le rectorat pourra remédier à ce défaut d'information. Nous souhaiterions une réponse écrite, et donc accessible à toute la communauté universitaire, ainsi qu'une discussion permettant les éclaircissements nécessaires à la prochaine séance de l'Assemblée.

- 1- Quelles sont les évolutions notables des revenus de l'Unige sur les 10 dernières années ?
- 2- Quelles sont les évolutions notables des charges de l'Unige sur les 10 dernières années ?
- 3- Comment expliquer le déficit actuel au budget de l'Unige ? Quel est son montant exact ?
- 4- S'agit-il d'un déficit structurel, ou conjoncturel lié, par exemple, à la crise du Covid ? Si les deux existent, quelles sont leurs valeurs respectives ?
- 5- Un déficit structurel est lié à un poste de dépenses qui a crû plus vite que le budget prévisionnel. Quels sont les postes de dépenses qui ont rendu le budget déficitaire sur les 10 dernières années ? Y a-t-il des nouveaux postes de dépenses prévus qui créeront un déficit supplémentaire dans les prochaines années ?
- 6- L'Université possède des réserves financières qui permettent de financer les déficits conjoncturels, en particulier le fonds stratégique et le fonds d'innovation et de développement (FID). Quelle est la situation financière de ces réserves, et leur évolution sur les dix dernières années ? Quelles ont été les dépenses majeures sur ces réserves sur les dix dernières années ? Est-ce qu'une utilisation systématique de celles-ci a potentiellement masqué la situation courante ?
- 7- Comment le Rectorat justifie-t-il les coupures structurelles proposées de 1% sur 4 ans, soit 4% au total ? Quelle répartition des coupures le rectorat a-t-il prévu, notamment entre l'administration centrale et les facultés ? Est-ce que les coupures proposées serviront en partie à reconstituer les réserves (qui sont à la discrétion du rectorat - et non des facultés/sections/départements) ?

## REPONSE

Le rectorat prend pleinement la mesure des inquiétudes et des interrogations de la communauté universitaire. Rappelons en préambule, que le directeur de la DiFin a organisé, en compagnie du Recteur, des séances d'informations et de discussion avec les décanats des 9 facultés, les directions des 13 centres inter-facultaires, et les directrices et directeurs de divisions. Les administrateurs et administratrices des facultés et de la plupart des centres ont pris part à ces séances. Une présentation a également été réalisée dans une séance « Recto-Fac » pour répondre aux questions spécifiques des administrateurs et administratrices des facultés et des centres.

Notons également que conformément à ses obligations légales, l'Université de Genève publie chaque année son rapport annuel, son rapport financier et son budget, tous accessibles sur son site web et présentant des informations détaillées sur la situation financière et les choix de l'institution. Ils répondent en bonne partie aux préoccupations légitimes exprimées par l'Assemblée de l'Université.

- 1- Quelles sont les évolutions notables des revenus de l'Unige sur les 10 dernières années ?

Au niveau du financement cantonal tout d'abord, l'augmentation nette enregistrée lors de la 3<sup>ème</sup> convention d'objectifs (COB), pour les années 2016 à 2019, n'a été que de 2 millions supplémentaires pour l'ensemble des quatre années. Nous avions signalé alors à nos autorités, que ce montant très insuffisant au regard de nos besoins (croissance notamment du nombre d'étudiants), allait nous obliger à utiliser activement les fonds de réserve de l'Université, notamment en puisant dans notre Fonds d'innovation et de développement (FID). C'est ce qui s'est produit

puisqu'au cours de cette période, le FID a diminué de plus de moitié, passant de 8 828 917 CHF, à la fin de l'année 2015, à 4 156 406 CHF à la fin de l'année 2019. Au cours de cette période, nous avons néanmoins bénéficié de la mise en œuvre du volet financier de la nouvelle Loi fédérale sur les Hautes Écoles et des excellentes performances de l'Université en termes de subsides compétitifs de recherche et de croissance du nombre des étudiants-es avec pour conséquence une croissance importante de la subvention fédérale de base (+17 %), une hausse qui n'était pas destinée à se poursuivre indéfiniment comme les années postérieures à 2020 l'ont malheureusement démontré.

La 4<sup>ème</sup> COB, couvrant les années 2020 à 2023, n'a malheureusement pas permis de corriger le tir puisque l'Université a bénéficié d'un montant de 8 millions supplémentaires pour la totalité des années couvertes par la 4<sup>ème</sup> COB. Cette croissance s'est avérée insuffisante pour compenser la baisse de la croissance de la subvention fédérale de base et celle des tarifs de l'accord intercantonal universitaire (AIU) intervenues durant cette même période.

La subvention fédérale de base a connu un très net fléchissement dû, tout d'abord, à une croissance de l'enveloppe globale pour l'ensemble des HEU relativement faible (1,2% par année) et d'autre part à la détérioration de notre position relative par rapport aux autres universités suisses, en raison notamment d'une sous-performance en matière de fonds de recherche.

Au cours de cette dernière période, l'AIU a été revu, entraînant une baisse de ses tarifs par groupe de disciplines et une diminution massive de nos produits (2.7 millions). Cette évolution négative n'a été que très partiellement contrebalancée par le mécanisme de compensation dans la phase de transition vers le nouveau système de l'AIU et par la croissance du nombre des étudiant-es confédéré-es. Nous prévoyons que les produits de l'AIU n'augmenteront qu'à partir de 2026 alors que nos charges croissent de 4 % en 2023.

Malgré ces évolutions peu favorables, l'Université a su faire face constamment à des demandes nouvelles auxquelles le rectorat a dû répondre, en raison parfois d'exigences légales, mais aussi pour assurer le développement de notre institution. Et tout ceci en maintenant un compte d'exploitation toujours proche de l'équilibre jusqu'en 2022.

Nous aurions pu mettre en œuvre une politique plus conservatrice, durant la période 2016-2019, en constituant des réserves plutôt que d'utiliser l'entier de l'augmentation des subventions fédérales pour soutenir le rythme de développement de notre université et absorber la dynamique des charges liées aux activités-socle. Mais une telle approche nous aurait contraints à agir plus rapidement sur l'évolution de nos charges et donc à faire aussi des choix sur les prestations offertes par l'Université. Même dans ce scénario, le retour de l'inflation en 2022 et son fort impact sur les charges nous aurait forcé à prendre des mesures complémentaires.

## 2- Quelles sont les évolutions notables des charges de l'Unige sur les 10 dernières années ?

Une source notable de croissance des dépenses de l'UNIGE est liée aux mécanismes salariaux (essentiellement les annuités octroyées par le Grand Conseil mais aussi plus récemment, l'indexation des salaires et la prime vie chère). Or, ces mécanismes n'étaient pris en charge qu'à hauteur de 66% jusqu'en 2022. Ce n'est qu'en 2023, que ce taux de couverture, à la suite de démarches répétées menées auprès de nos autorités, a été porté à 74%. Chaque fois que les salaires ont été ajustés, l'UNIGE a donc dû puiser dans ses autres fonds publics (Confédération ou autres cantons) pour allouer les ressources financières nécessaires à couvrir ces mécanismes.

Autre source importante et croissante de dépenses, les loyers payés par notre institution pour offrir les surfaces nécessaires pour l'enseignement et la recherche. Aujourd'hui, ces loyers représentent près de 8 millions de francs. Ils traduisent le fait que nos autorités ne parviennent pas à garantir les surfaces indispensables à nos activités. À ceci vient s'ajouter, avec le début de la rénovation d'Uni Bastions en 2023, saluée par toute la communauté universitaire, le besoin de louer des surfaces pour l'équivalent de 0.9 million par an et ceci jusqu'en 2027.

Une troisième source de dépenses qui ne cessent de croître, souvent à des rythmes de 4% par année, est associée aux abonnements à des revues auprès d'éditeurs tels que Springer, Elsevier ou Wiley qui détiennent une position dominante sur le marché. La même hausse est perceptible pour les logiciels informatiques.

Dans le même temps, l'augmentation des subventions de la Confédération et celle des autres cantons s'est ralentie et n'offre plus un potentiel suffisant de ressources à libre disposition pour garantir l'augmentation des charges contraintes. La conjonction de ces phénomènes et la volonté de maintenir le développement de notre institution expliquent la forte et rapide détérioration de la situation budgétaire.

Prolonger cette situation n'est plus tenable pour le Rectorat qui porte la responsabilité des choix institutionnels et est le garant de la crédibilité de l'Université devant les autorités cantonales.

### 3- Comment expliquer le déficit actuel au budget de l'Unige ? Quel est son montant exact ?

Le déficit prévu pour l'année 2023 est évalué à 10 millions de francs, en partant pourtant d'une situation à l'équilibre pour les comptes 2022. Ce déficit est la conséquence d'une croissance des charges 1.25 fois plus élevée que la croissance des revenus.

La principale source de ce déficit est associée à l'indexation des salaires à hauteur de 2,44% qui a été encore accrue par l'annuité attribuée au personnel de l'État. Ces deux décisions prises par nos autorités se sont traduites par une hausse de nos dépenses de plus de 6 millions dont 74% ont été couverts par l'indemnité cantonale, les 26% restant étant à notre charge (soit près de 2 millions). A cela s'est ajoutée la prime vie chère que nous avons dû assumer en totalité (soit 1,8 millions). A cela s'est encore ajouté l'impact négatif d'autres facteurs exogènes tels que l'évolution des subventions fédérales, de l'AIU et des taxes universitaires (soit baisse nette de 0.5 million) et les décisions institutionnelles de 2.6 millions pour répondre à des besoins dont le caractère obligatoire a été démontré, tels que l'augmentation des subventions aux crèches, au Campus Biotech, l'augmentation des loyers et des coûts de l'énergie et enfin l'augmentation des licences informatiques.

### 4- S'agit-il d'un déficit structurel, ou conjoncturel lié, par exemple, à la crise du Covid ? Si les deux existent, quelles sont leurs valeurs respectives ?

La crise COVID a certes suscité une hausse imprévue de nos dépenses que ce soit pour les aides sociales en faveur des étudiants, le coût des repas à 5 francs ou des dépenses liées à la sécurité. Cette hausse « conjoncturelle » de nos dépenses a pu être couverte en grande partie grâce à l'aide de nombreuses fondations et du canton qui nous ont octroyés des moyens extraordinaires pour faire face à ces dépenses, ainsi qu'en mobilisant les fonds propres du Rectorat. Le COVID passé, ces dépenses sont revenues à des niveaux plus normaux mais elles ne sont pas retournées totalement aux niveaux antérieurs à la crise COVID.

D'autres dépenses, telles que les licences zoom ont été acquises très rapidement pour faire face au passage en ligne de nos enseignements et nous les avons conservées parce qu'elles fournissent manifestement des prestations dont notre communauté ne saurait plus se passer. La crise COVID a donc eu un impact conjoncturel sur nos dépenses, mais s'est aussi traduite par des augmentations structurelles, comme la pérennisation des repas à 5 francs qui, suite à la suppression du financement cantonal qui avait été attribué pour une année, a contribué à détériorer le résultat prévu de 0,9 million et peut-être davantage dans la réalité des comptes 2023.

Nous avons dû également équiper toutes les salles de cours de plus de 50 étudiant-e-s de moyens audiovisuels pour assurer l'enregistrement des cours, des aménagements qui ont eu un impact sur l'usage de notre crédit de renouvellement mais pas sur notre budget de fonctionnement.

- 5- Un déficit structurel est lié à un poste de dépenses qui a crû plus vite que le budget prévisionnel. Quels sont les postes de dépenses qui ont rendu le budget déficitaire sur les 10 dernières années ? Y a-t-il des nouveaux postes de dépenses prévus qui créeront un déficit supplémentaire dans les prochaines années ?

En 2024, nous devrions subir, selon nos dernières informations, une hausse d'un peu plus de 7 millions des tarifs de l'électricité. Des négociations ont lieu actuellement entre les SIG et le Conseil d'Etat et une adaptation des tarifs est inéluctable, même si son montant reste encore incertain.

La deuxième source de croissance du déficit 2024 sera liée à une nouvelle indexation des salaires et l'impact décalé de l'annuité 2023 ce qui contribuera à détériorer encore le budget prévisionnel de 2 millions.

En 2024, si aucune mesure n'est prise le déficit devrait donc se rapprocher des 26 millions.

- 6- L'Université possède des réserves financières qui permettent de financer les déficits conjoncturels, en particulier le fonds stratégique et le fonds d'innovation et de développement (FID). Quelle est la situation financière de ces réserves, et leur évolution sur les dix dernières années ? Quelles ont été les dépenses majeures sur ces réserves sur les dix dernières années ? Est-ce qu'une utilisation systématique de celles-ci a potentiellement masqué la situation courante ?

Compte tenu des montants octroyés dans le cadre de la COB3 surtout, largement insuffisants, nous avons dû effectivement avoir recours au FID qui s'est progressivement épuisé, une situation que nous aurons atteint à la fin de cette année. Le FID n'est alimenté que par les excédents budgétaires réalisés, année après année, mais nos comptes sont tout juste à l'équilibre depuis 2020. Le FID n'a donc plus été alimenté depuis cette date mais son utilisation s'est poursuivie, notamment pour assurer les contributions en cash que l'Université s'est engagée à faire pour tous les NCCR en cours. Ces versements ont représenté au cours des dernières années près de 5.5 millions, soit 60 % des dépenses du FID. Le solde a été consacré au financement de projets innovants de notre institution pour 2.1 millions (23 %) et pour des soutiens ponctuels aux facultés et centres interfacultaires pour 1.5 millions.

En ce qui concerne la réserve stratégique, alimentée chaque année principalement par le produit de nos placements (soit près de 7 millions), elle nous permet de répondre de manière temporaire à des dépenses limitées dans le temps. Elle est aujourd'hui utilisée principalement pour financer le programme E-administration (RH, Achats et finances), le développement des Systèmes d'information institutionnels et des aménagements dans les bâtiments universitaires.

- 7- Comment le Rectorat justifie-t-il les coupures structurelles proposées de 1% sur 4 ans, soit 4% au total ? Quelle répartition des coupures le rectorat a-t-il prévu, notamment entre l'administration centrale et les facultés ? Est-ce que les coupures proposées serviront en partie à reconstituer les réserves (qui sont à la discrétion du rectorat - et non des facultés/sections/départements) ?

Pour faire face à ce déficit structurel qui devrait culminer à près de 25 millions en 2027, si aucune mesure n'est prise, nous devons effectivement prévoir un plan de coupes budgétaires à hauteur de 4% au maximum d'ici 2027, soit 1% au maximum par année (coupes linéaires).

C'est un effort important auquel d'autres institutions sont confrontées. L'EPFL par exemple prévoit pour la seule année 2024 une coupe de l'ordre de 5%. Notre situation n'est pas unique en Suisse, bien au contraire.

Conscient de l'effort que cela pourrait représenter pour toute l'Université (facultés, centres, services, divisions), nous avons prévu un plan d'action en plusieurs points :

1. Demande de 6 millions supplémentaires, hors COB, au DIP pour ramener le déficit à un peu moins de 20 millions dès 2024.
2. Coupes ciblées portant notamment sur les dépenses énergétiques, en réduisant la consommation électrique, sur les frais de déplacements, les loyers, les licences informatiques et les abonnements aux périodiques scientifiques, etc.
3. Hausses de revenus
4. Coupes linéaires de 1% en 2024 sur toutes les structures de l'Université puis ajustement, année après année, compte tenu des résultats obtenus sur les axes 1 à 3 et sur l'évolution de notre planification financière.

En ce qui concerne les coupes linéaires, les mesures les moins douloureuses qui pourraient être envisagées par les facultés pour y parvenir sont :

1. Pérennisation des économies temporaires imposées aux facultés au travers du mécanisme de gel budgétaire depuis 2017. Ces 5 millions correspondent précisément à près de 1% des budgets facultaires.
2. Transfert de postes financés sur DIP au cours des années antérieures à 2023 répondant aux axes stratégiques de la COB5 et prise en charge de ces postes sur le budget COB5. Cette solution est totalement indolore pour les facultés mais implique l'utilisation d'une partie de la COB5 pour financer ce qui existait déjà.

Finalement, il convient de préciser que malgré ces efforts demandés à l'ensemble de l'Université, le projet de la COB5 en négociation avec le canton doit nous permettre d'arbitrer pour le budget 2024 un montant de 5,525 millions pour la première année de la COB5, aux fins suivantes :

1. 0.4 million pour les NCCR encore en cours
2. 1.25 millions au minimum pour le plan CCER
3. 1.5 millions pour des projets spécifiques imposés par le DIP
4. 2.4 millions pour de nouveaux projets entrant dans les objectifs de la COB5 et pour des dépenses du socle (cf point 2 ci-dessus)

En sus, nous prévoyons de réservé encore 3 millions pour des arbitrages hors COB pour des dépenses ayant un caractère obligatoire. Ces dépenses alimenteront elles aussi le déficit prévu pour l'année 2024 mais elles s'avèrent indispensables pour faire face à un certain nombre d'obligations légales.

Comme on peut le constater, les années 2024 à 2027 seront celles du profilage de notre institution qui ne peut se permettre de stagner et qui va poursuivre sa croissance dans des domaines stratégiques tout en faisant des efforts de réduction de ses dépenses dans des champs bien précis, choisis par les facultés, les centres et l'administration centrale, complétés par des efforts ciblés sur certaines dépenses.



Genève, le 12 mai 2023

Concerne : Question au rectorat de El Shaddai Abebe, Aline Chapuis, Gabriele Diamanti, Mariam Ghafir, Alessio Giarrizzo, Stéphanie Girardclos, Marine Girardin, Elorri Harriet, Anouchka Hofmann et Tania San José

**Question au rectorat sur la présence de l'armée à Uni Mail**

---

**QUESTION**

Le 16 mars, devant Uni Mail, un véhicule blindé de l'armée suisse était en exposition devant le bâtiment. À l'intérieur, une grande partie du hall était envahie par des stands de promotion des carrières militaires « de la paix ». Toute la journée, des militaires en treillis ont abordé les étudiant-es pour les encourager à s'engager dans des missions à l'étranger. Avec une guerre qui fait rage aux portes de l'Europe, n'y a-t-il pas lieu de s'inquiéter de cette militarisation croissante de l'espace universitaire ? Le rectorat cautionne-t-il la présence d'individus qui promeuvent des missions armées dans les enceintes même de l'Université, ciblant notamment des étudiant-es ? Comment cet embrigadement se concilie-t-il avec la mission de l'Alma mater de promouvoir une véritable culture de la paix et de la coopération internationale ?

**REPONSE**

Le 16 mars 2023, une journée d'information sur les missions suisses de promotion de la paix à l'étranger s'est tenue à Uni Mail. Elle s'est conclue par une conférence sur le même thème. L'événement était organisé par l'AMUNIGE, association reconnue par le Rectorat, et a bénéficié du soutien de la Commission de Gestion des Taxes Fixes (CGTF). Il est conforme au cadre légal et réglementaire, ainsi qu'à la charte d'éthique et de déontologie et n'appelle donc pas de prise de position particulière du Rectorat.

L'Université est et doit rester un espace de libre expression qui permettent à chacun-e, dans une confrontation d'idées respectueuse, de se forger une opinion. L'engagement de la Suisse au service de la promotion de la paix – comme la forme que revêt cet engagement – peut bien entendu être questionné et constituer un objet d'étude pour les membres de la communauté universitaire, objet qu'il n'appartient pas au Rectorat de trancher.

La présence à Uni Mail de Swissint, centre de compétences de l'armée suisse pour la promotion de la paix, dans le cadre d'une journée d'information et à l'invitation d'une association enregistrée ne saurait être assimilée à une « militarisation croissante de l'espace universitaire ». Cette lecture ne correspond ni à une réalité, ni à une quelconque intention du Rectorat qui souhaite rassurer pleinement les auteur-es de la question sur ce point.



Genève, le 31 janvier 2023

Concerne : Question au rectorat de El Shaddai Abebe, Julia Barbe, Elif Ceylan, Sophie Brandon, Eléonore Cunchant, Alessio Giarrizzo, Marine Girardin, Thomas Guibentif, Mathilde Matras, Stéphanie Girardclos et Tania San Jose, représentant·es des corps étudiant et des collaborateur·trices de l'enseignement et de la recherche

### Prénom et genre d'usage : inclusion et administration

---

#### QUESTION

L'Université de Genève se positionne de plus en plus en faveur de la diversité et l'inclusivité. Entre autres, le choix d'un prénom et genre d'usage sont à présent possibles pour les étudiant·es et collaborateur·trices, via un formulaire papier à remettre en ligne ou à l'administration respectivement (<https://memento.unige.ch/doc/0010>). En pratique, cela peut se révéler compliqué, surtout pour de nouveaux·elles arrivant·es, les interlocuteur·trices à qui adresser la demande n'étant pas toujours explicitement identifié·es. Cela paraît d'autant plus surprenant que les changements de prénom et de nom officiels peuvent se faire en ligne, via une interface dédiée ou le portail UNIGE. Au-delà du changement de genre, les changements de nom d'usage peuvent s'appliquer dans d'autres situations en lien avec l'inclusivité, par exemple dans le cas d'étudiant·es étranger·ères souhaitant se faire appeler comme il est d'usage dans leur pays<sup>1</sup>

Ce point peut apparaître comme un détail administratif pour des personnes non concernées, mais force est de reconnaître qu'il s'agit de la façon dont notre institution s'adresse aux personnes et touche à leur identité. Dans une perspective d'amélioration continue, nous souhaitons donc adresser les questions suivantes au rectorat :

1. Le [formulaire d'inscription ORISIS](#) ne propose pas l'introduction des noms/genre d'usage et utilise les appels officiels tout au long du processus. Le neutre n'est d'ailleurs pas une option proposée, bien que l'interface soit ouverte à des étudiant·es étranger·ères dont le pays pourrait le reconnaître. **Est-il envisagé de proposer dès ce stade des champs pour ces informations ?** Il semblerait aussi possible, d'afficher d'emblée une pré-visualisation de l'adresse mail pour éviter des ajustements ultérieurs. Plus généralement, ce formulaire d'inscription est relativement vétuste : s'agissant du premier contact de toute étudiant·e potentielle avec l'institution, une révision pourrait se justifier.
2. **Est-il envisagé de centraliser les procédures de changement de noms/genre d'usages sur le [portail unique](#) ?** Il y a déjà un bouton qui semble là précisément à cet effet, mais qui ne permet que de demander un changement de nom officiel.
3. **Plus généralement, quels processus d'amélioration continue / récolte de feedback existent-ils (sur ce sujet et d'autres) ?** Le rectorat a-t-il pu consulter des personnes concernées au moment de la mise-en-place ou de l'évaluation de ces procédures<sup>2</sup>?

---

<sup>1</sup> Ceci renvoie à un exemple documenté d'un membre CCER qui a attendu plusieurs semaines la correction de son prénom, qui avait été enregistré avec une particule –comme si un professeur s'était vu prénommer «Prof» dans le système d'une université étrangère.

<sup>2</sup> À titre d'exemple, sur la page du portail *Mon Unige*, la tuile *Données de contact étudiant* affiche d'emblée les genre, prénom et noms officiels. Là encore, cela peut apparaître comme un détail administratif pour une

## REPONSE

### Contexte

Le Conseil fédéral estime dans un rapport publié fin 2022 que les conditions sociales nécessaires à l'instauration d'un troisième sexe ou à l'abandon de la mention du sexe dans le registre de l'état civil ne sont pas encore réunies. Le principe de la binarité restant encore profondément ancré dans la société suisse. Un débat social est nécessaire avant l'adoption d'un nouveau principe. Pourtant, il est également reconnu que la réglementation et les pratiques actuelles ne sont pas satisfaisantes.

La catégorisation utilisée par l'OFS est binaire. Définition: « Sexe : distinction entre les personnes selon leurs caractères biologiques ou selon un jugement du tribunal. On distingue le sexe masculin et le sexe féminin. La population définie par le sexe comprend : (1) les hommes : personnes du sexe masculin ; (2) les femmes : personnes du sexe féminin. »

L'UNIGE contribue au débat sur ces questions tout en mettant ses réglementations et pratiques à jour au fur à mesure afin de répondre aux évolutions des besoins de sa communauté. Et ce, en accord avec les principes et valeurs tels que définis dans sa charte d'éthique et de déontologie. Conscient-es de l'enjeux que représente le morcellement des procédures, des différents formulaires à compléter et également des failles de traitement qui sont encore multiples, des solutions transversales sont développées actuellement.

En 2021, la *Directive nom, prénom et genre d'usage* fruit d'un long travail en interne a permis de faire un pas pour la prise en compte de besoins spécifiques exprimés par la communauté UNIGE. Les diplômes de l'UNIGE ont également été mis à jour en supprimant la mention Madame, Monsieur en 2023 dans la même ligne.

Ces modifications représentent pour certains et certaines des faits mineurs et parfois incompréhensibles alors qu'il s'agit pour d'autres d'une reconnaissance primordiale de leur identité et valeurs.

Actuellement à l'UNIGE, la refonte des plateformes en ligne pour les étudiant-es – SI ETU et pour les employé-es SI RH - sont en cours comme cela a été fait pour le secteur des achats et des finances. Les interfaces qui sont actuellement en phase de construction vont être différentes, elles seront plus modernes, plus intuitives à l'usage et aussi plus respectueuses des individus.

Il est vrai que pour les étudiant-es provenant des pays ou institution où une troisième option pour le genre est acquise devraient pouvoir à terme le notifier afin que les communications leur étant destinées soient adaptées, au même titre que les personnes étudiantes et employé-es ayant fait le choix de la non-binarité.

### Question 1

*Le formulaire d'inscription ORISIS ne propose pas l'introduction des noms/genre d'usage et utilise les appels officiels tout au long du processus. Le neutre n'est d'ailleurs pas une option proposée, bien que l'interface soit ouverte à des étudiant-es étranger-ères dont le pays pourrait le reconnaître. Est-il envisagé de proposer dès ce stade des champs pour ces informations ? Il semblerait aussi possible, d'afficher d'emblée une prévisualisation de l'adresse mail pour éviter des ajustements ultérieurs. Plus généralement, ce formulaire d'inscription est relativement*

---

personne non concernée, mais ce rappel inutile peut être malvenu et provoquer un mal-être, sans que les personnes touchées ne puissent participer à un processus d'amélioration continue.

vétuste : s'agissant du premier contact de tout-e étudiant-e potentielle avec l'institution, une révision pourrait se justifier.

La plateforme d'inscription étudiante certes vétuste ORISIS disparaîtra en janvier 2024. La question du genre : féminin / masculin n'est posée qu'au moment de la création du compte (terme adapté suite à une demande, en 2022), ensuite lors des connexions suivantes seuls les identifiants sont requis.

The screenshot shows the ORISIS Authentication login interface. At the top, there is the logo of the Université de Genève and the text "ORISIS Authentification". Below that, a message says "Vous avez demandé l'accès à un service pour lequel vous devez vous authentifier". It instructs users to enter their ORISIS identifier and password to log in. There is also a link to "créer un compte". At the bottom, there are links for "J'ai perdu mon mot de passe" and "Gestion de mon accès ORISIS", and a note about securing the session.

Dans le cadre du SI-candidature à venir, la problématique a été envisagée. La question du prénom/nom/genre d'usage sera posée aux candidat-es après acceptation du dossier par le Service des Immatriculations, et l'acceptation de l'offre par le/la candidat-e. La [directive actuelle](#), pourrait avoir besoin d'être révisée.

SI-ETU, la nouvelle plateforme d'inscription étudiante, est en phase de test via la plateforme d'inscription en SDS depuis trois ans (exemple: voir Annexe 1 ci-dessous). Concrètement, via <https://candidatures-sds.unige.ch/fr-FR> l'entrée sur la plateforme se fait par switch edu-id. Il n'y a pas de demande d'information liée au genre ni de « formule de politesse » de type « Madame » « Monsieur ».

Une prévisualisation de l'adresse email produite serait en effet utile pour éviter des ajustements ultérieurs et devrait être proposée dans les développements futurs.

### Question 2

**Est-il envisagé de centraliser les procédures de changement de noms/genre d'usage sur le portail unige?** Il y a déjà un bouton qui semble là précisément à cet effet, mais qui ne permet que de demander un changement de nom officiel.

Comme dit, les plateformes sont vouées à être remplacées début 2024.

### Le dispositif actuel est le suivant :

1. Pour information, lors du processus d'engagement (GDE) du personnel, la question du nom/prénom d'usage est posée :

**Nom d'usage**

Souhaitez-vous disposer d'un nom d'usage ?  
 Oui  Non

Nom d'usage :

Prénom d'usage :

Motif pour le nom d'usage :

Ainsi les membres du personnel peuvent éviter de remplir les formulaires décrits ci-dessous.

## 2. Durant la période d'activité des collaborateurs/trices

Sur le portail collaborateurs/trices « Données Personnelles » permet effectivement et uniquement la demande de modification des noms/prénoms officiels pour laquelle il est nécessaire de joindre des pièces d'identité et documents officiels.

Prénom, nom officiel  MODIFIER

Pour les demandes de changement noms/prénoms et genre d'usage la [procédure Mémento 0010](#) est applicable.

Informations sur les « Nom, Prénom » d'usage –  
voir Mémento administratif : [Utiliser un nom d'usage](#)

Prénom, nom d'usage 

### Améliorations immédiates possibles :

1. Même si l'application est bientôt obsolète, une demande va être faite pour retirer la mention Titre : « Madame » ou Titre : « Monsieur » sur les deux pages où elle apparaît.

 UNIVERSITÉ DE GENÈVE **GESTION DONNÉES INDIVIDUELLES**

Accueil  Données personnelles  Absences & Heures sup.  Données contractuelles  Aide

 Données personnelles

Photo 

Information sur l'utilisation administrative de votre photo 

Titre  
Monsieur

Prénom, nom officiel  MODIFIER  
[prénom officiel] [nom officiel] [prénom d'usage] [nom d'usage]

2. Le lien internet vers la directive [procédure Mémento 0010](#) est va être ajouté sur la page « Données personnelles » à la place du point d'interrogation.

Pour les personnes engagées et actives en tant que collaborateurs/trices et étudiant-es, la mise à jour est effectuée de manière centralisée via les processus RH.

Le projet SI RH prévoit un portail dédié aux membres du personnel interactif et personnel permettant de demander, entre autres, la modification des données personnelles et également les nom/prénom/genre d'usage.

La possibilité de centraliser les procédures de changement de nom/prénom/genre d'usage sera liée aux systèmes d'interfaces et/ou d'échanges de données entre les SI RH et SI ETU. Une attention particulière sera portée pour que les étudiant-es et les collaborateurs/trices disposent des mêmes possibilités en matière de changement de nom, prénom et genre d'usage.

### **Question 3**

**Plus généralement, quels processus d'amélioration continue / récolte de feedback existent-ils (sur ce sujet et d'autres) ?** Le rectorat a-t-il pu consulter des personnes concernées au moment de la mise-en-place ou de l'évaluation de ces procédures ?

Des personnes concernées ont été consultées lors de la mise en place et l'évolution de la directive nom, prénom, genre d'usage, procédure Mémento 0010.

Les utilisateurs/trices et partenaires RH sont associé-es aux différentes étapes de développement du nouveau SI RH afin de permettre d'exprimer les besoins et de participer à l'amélioration des processus/fonctionnalités RH.

Actuellement, le service des immatriculations ne procède pas à des récoltes de feedback à ce sujet mais les demandes et les remarques arrivent par de multiples voies.

### **Annexe 1 :**

#### **Portail de candidatures de la Faculté des sciences de la société**

Bienvenue sur le nouveau portail de dépôt et suivi des candidatures pour les Masters et les certificats de la **Faculté des sciences de la société**.

Les explications pour candidater se trouvent à [cette adresse](#) pour les Masters, et à [cette adresse](#) pour les certificats.

Une fois vos différents documents réunis, complétez le formulaire sur ce site pour la/les formation(s) visée(s) de la manière suivante :

1. Cliquez au-dessus sur [Se connecter](#) ;
2. Créez un compte ou connectez-vous à [SWITCH edu-ID](#) ;
3. Sous l'onglet [Mes candidatures](#) :
  - a. Créez une candidature pour une formation proposée ;
  - b. Téléversez vos documents partout où cela est demandé ; il est aussi possible de le faire en fin de processus. Vos fichiers doivent être au format pdf pour les documents, jpg pour les images et mp4 pour les vidéos ;
  - c. Payez les frais de candidature si cela vous est demandé ;
  - d. Soumettez votre candidature. Il ne vous sera alors plus possible de la modifier ;
4. Pour postuler à une autre formation, retournez sous l'onglet [Mes candidatures](#) et complétez avec les informations demandées ;
5. Une fois la candidature soumise, nous vous enverrons un e-mail dès qu'une action sera nécessaire sur le portail, p.ex. ajouter un document sous l'onglet [Mes demandes complémentaires](#) ou prendre connaissance de la décision sous l'onglet [Mes courriers officiels](#). Vérifiez régulièrement votre messagerie, notamment vos « spams » car nos messages s'y glissent parfois. Pour autant que les candidatures aient été complètes, les réponses commenceront à être rendues fin avril/début mai au plus tôt. Il ne sera pas fait de réponse aux messages concernant l'état d'avancement de votre dossier ;
6. Vous pouvez en tout temps vous reconnecter sur le portail pour vérifier s'il y a une demande de complément en cours ou si une décision y a été postée ;
7. Une fois votre ou vos demande(s) acceptée(s), il faut confirmer votre participation depuis le portail sous la section [Ma confirmation](#).

#### **Candidature pour une autre faculté**

Vous souhaitez postuler pour une formation d'une autre faculté que la Faculté des sciences de la société, ou pour un bachelor ? Rendez-vous [ici](#)...

#### **Vos données personnelles**

Les données personnelles des candidat-es sont traitées de manière strictement confidentielle dans le respect de la législation applicable en matière de protection des données. Pour plus d'information, se référer à la [Politique de protection des données personnelles](#) de l'UNIGE.

Connexion à: ADFS 

**Description du service:**  
ADFS Université de Genève

---

SWITCH edu-ID

Email:

Mot de passe:  

[Créer un compte](#) [Login](#)

[Mot de passe oublié?](#)  
[Options pour protéger des données personnelles](#)



[A propos](#) / [Conditions d'utilisation](#) / [Infos légales](#) / [Impressum](#)



Genève, le 31 janvier 2023

Concerne : Question au rectorat de El Shaddai Abebe, Elif Ceylan, Eric Eigenmann, Corine Frischknecht, Iaroslav Gaponenko, Alessio Giarrizzo, Stéphanie Girardclos, Thomas M. M.Guibentif, Aurélien Roux, Tania San Jose, représentant-es des quatre corps

### **Représentation de l'Assemblée de l'Université lors des évènements officiels de l'UNIGE**

---

#### **QUESTION**

Traditionnellement, le-la Président-e de l'Assemblée de l'Université était invité-e à intervenir quelques minutes en introduction du Dies Academicus de notre institution. Depuis 2020, cette intervention a pris la forme d'une brève capsule vidéo. L'édition 2022 du Dies a vu la présence de l'Assemblée de l'Université réduite à une version abrégée du discours préparé par le Bureau, passée en 1 minute et suivie sans transition de deux interventions au même format par des lauréat-es de l'année.

Tout en reconnaissant les contraintes de temps qui s'appliquent dans ces sortes de circonstances et en admettant la difficulté que pouvait poser le report de l'élection pour la Présidence de l'Assemblée à la veille de la cérémonie, les signataires s'étonnent de cette représentation abrégée au Dies Academicus, dans une période où l'institution peine à mobiliser ses membres pour l'implication dans des instances participatives<sup>1</sup> et bien que le rectorat semble par ailleurs reconnaître la valeur de ces instances.

Saisissant cet exemple, nous souhaitons poser les questions suivantes concernant plus largement la visibilité des instances participatives au sein de l'institution:

1. Sur quelle base formelle ou informelle le protocole du Dies Academicus est-il défini chaque année? Quelle(s) raison(s) a(ont) mené à renoncer depuis 2020 à la présence d'un membre de l'Assemblée sur scène, malgré l'usage précédemment établi?
2. Comment le rectorat envisage-t-il d'améliorer la visibilité (et par là également les espaces d'expression et l'attractivité) des instances participatives lors des évènements organisés sous sa responsabilité?

---

<sup>1</sup> Comme illustré par les taux de participation minimes lors des élections générales et le faible nombre de listes présentées, ce malgré un investissement indéniable de la part du service de communication pour vulgariser le fonctionnement des élections et de l'Assemblée.

## REPONSE

1. Sur quelle base formelle ou informelle le protocole du Dies Academicus est-il défini chaque année ? Quelle(s) raison(s) a(ont) mené à renoncer depuis 2020 à la présence d'un membre de l'Assemblée sur scène, malgré l'usage précédemment établi?

La cérémonie du Dies Academicus est préparée tout au long de l'année, sous la direction du Rectorat en lien avec le CRD pour ses contenus académiques, et par le service de communication pour sa mise en œuvre technique et organisationnelle. La première étape, lancée dès la fin de l'année précédente, est la proposition des doctorats honoris causa par les Facultés, suivie dès le printemps par le choix du thème autour duquel la cérémonie s'articulera.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et par l'interdiction des événements ouverts au public ou, selon les périodes, la limitation très sévère des jauge. Ces décisions ont entraîné l'annulation de l'immense majorité des événements à travers le pays. Dans ce contexte difficile, le maintien du Dies Academicus s'est très vite imposé comme une nécessité, tant cette cérémonie est riche de sens et illustre les liens entre notre institution et la cité.

Les contraintes réglementaires ont dicté son passage en ligne. Afin de ne pas présenter une cérémonie dégradée, le Dies 2020 a donc été repensé pour un format digital, enrichi d'une retransmission en direct, puis en différé, sur diverses plateformes digitales et sur la télévision locale Léman Bleu, afin de toucher le public genevois, soutien essentiel de notre université. L'audience, limitée jusque-là à un public de 400 à 600 personnes en présentiel, a ainsi dépassé les 10'000 personnes. C'était un tournant dans l'organisation et la scénographie de la cérémonie, donnant une place plus importante aux aspects audio-visuels et valorisant l'audience extra muros.

Cette transformation a permis de redessiner les contours de la cérémonie, sans en altérer le contenu. Le retour du public en présentiel, encore partiel en 2021, était une évidence dès l'édition 2022, tant la richesse des échanges entre les différentes personnes présentes est importante. Le rythme et la forme de la cérémonie elle-même ont évolué sans que ses piliers ne soient remis en cause : remise des doctorats honoris causa, messages des instances universitaires et des autorités politiques.

L'alternance des interventions sur scène et sur grand écran lui ont donné un rythme nouveau et ont permis, par exemple, la mise en valeur des étudiant-es à travers un film qui leur était spécifiquement consacré et l'ouverture des intermèdes, jusque-là exclusivement musicaux, à la danse contemporaine ou à l'art lyrique. Les vidéos développées à cette occasion ont pu être diffusées largement, élargissant encore l'audience initiale.

L'alternance entre présence sur scène et sur grand écran s'étend aussi aux diverses interventions. Celles impliquant la remise d'un prix à un-e lauréat-e se déroulent en présentiel, tout comme l'intervention du Recteur, présent tout au long de la cérémonie et qui en accompagne les différentes phases, et celle de la Conseillère d'Etat. Les autres interventions sont réalisées en format vidéo, assurant la relance de l'intérêt du public dont les retours sur la longueur des éditions précédentes étaient clairement réservés.

L'audience élargie via la télévision et les plateformes internet bénéficie de cette diversité de formats et d'une réalisation technique dont les exigences ont fortement augmenté depuis 2019, dernière cérémonie organisée selon l'ancien format. Il est toutefois exact que la vidéo consacrée à l'intervention de la présidence de l'Assemblée a été réalisée dans des conditions difficiles, du fait de la vacance du poste, et a de ce fait perdu de son impact. Le Rectorat veillera bien sûr à corriger cet état de fait dès l'édition 2023.

2. Comment le rectorat envisage-t-il d'améliorer la visibilité (et par là également les espaces d'expression et l'attractivité) des instances participatives lors des évènements organisés sous sa responsabilité ?

L'attractivité des instances participatives est une préoccupation pleinement partagée par le Rectorat. Les très faibles taux de participation aux élections des différents organes témoignent d'un engagement, mais aussi d'une connaissance, clairement insuffisantes au sein de notre communauté. Des efforts importants ont déjà été consacrés à relever ce défi, que ce soit en simplifiant les processus de vote avec l'introduction du vote électronique qui facilite la participation de tous et toutes, ou par le biais de campagnes de sensibilisation qui doivent à l'évidence être renforcées. La présence des représentant-es des instances lors de certaines manifestations publiques, comme c'est déjà le cas au Dies, est un autre levier possible. Cette pratique a toutefois ses limites si l'on souhaite préserver l'intérêt et la présence du public avec les contraintes qui sont celles de l'événementiel : nombre d'intervenant-es, durée de l'événement, format retenu, etc.

Le Rectorat encourage fortement le développement de pistes concrètes pour l'amélioration de la visibilité et de la notoriété des instances participatives, qui pourraient être étudiées conjointement par des représentant-e de l'Assemblée et du service de communication.